Convention de création d’un service commun

**Entre les soussignés :**

**La Communauté de Communes** ………………, représentée par son Président ………………, dûment habilité par la délibération n° ……………… en date du ……………… à signer la présente convention, ci-après dénommée « la Communauté de Communes de ……………… » ;

et,

**La Commune de** ………………, représentée par son Maire ………………, dûment habilité par la délibération n° ……………… en date du ……………… à signer la présente convention, ci-après dénommée « la commune de ……………… » ;

**La Commune de** ………………, représentée par son Maire ………………, dûment habilité par la délibération n° ……………… en date du ……………… à signer la présente convention, ci-après dénommée « la commune de ……………… » ;

*Lister l’ensemble des communes concernées par ce service commun*

**Préambule**

*À préciser et à compléter*

Vu l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant, en dehors des compétences transférées, la création d’un service commun pour l’exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ………………;

Vu l’avis du Comité social territorial de la Communauté de Communes ……………… en date du ……………… ;

Vu l’avis du Comité social territorial de la Commune de ……………… en date du ……………… ;

*Lister le ou les Comité(s) social(aux) des communes concernées par ce service commun*

***Le cas échéant,*** Vu l’avis de la Commission Administrative Paritaire en date du ……………… ;

Considérant que la Communauté de Communes et les Communes de ……………… ……………… souhaitent créer un service commun ……………… ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de mise en place d’un service commun ……………… entre la Communauté de Communes et les Communes ……………… ……………… ci-après dénommé « service commun ».

**Article 2 – Description du service commun**

Conformément à l’alinéa 3 de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service commun est géré par la Communauté de Communes ou la Commune de……………… comme prévu dans la délibération de la Communauté de Communes relative à la création du service commun en date du ……………….

La résidence administrative du service commun est fixée au ……………… .

**2.1 Personnel du service commun**

* + 1. **Composition du service commun :**

Lors de sa création, ce service commun sera composé de ……………… agents soit ……………….équivalent temps plein :

* agent ………………;
* agent ………………;

*Préciser le grade, les fonctions, la collectivité ou l’établissement public d’origine, la quotité de travail au sein du service commun*

*Lister l’ensemble des agents composant le service commun*

La composition du service commun pourra être modifiée dans les conditions prévues à l’article 9 de la présente convention en fonction de l’évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

**2.1.2 Conditions d’emploi des agents du service commun :**

Conformément aux alinéas 4 et 5 de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ……… fonctionnaires et ……… agents contractuels exerçant en totalité leurs fonctions dans le service commun sont transférés de plein droit à la Communauté de Communes de ……………… ou la Commune de ……………… en charge du service commun.

Conformément à l’alinéa 4 de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les ……… fonctionnaires et ……… agents contractuels exerçant en partie leurs fonctions dans le service commun sont mis à disposition de plein droit, sans limitation de durée et à titre individuel, de la Communauté de Communes de ……………… en charge du service commun pour le temps de travail consacré au service commun.

La Communauté de Communes ou la Commune de ……………… en charge du service commun organise le travail du ou des fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition pour le temps de travail consacré au service commun dans les conditions suivantes : ……………….

La Communauté de Communes d’origine ou la Commune de ……………… d’origine continue à gérer la situation administrative des fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition.

La Communauté de Communes d’origine ou la Commune de ……………… en charge du service communprend les décisions, dans les domaines énumérés ci-après et en informe la Communauté de Communes d’origine ou la Commune de ……………… d’origine des fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition :

* congé annuel ;
* congé de maladie ordinaire ;
* accident du travail ou maladie professionnelle.

La Communauté de Communes d’origine ou la Commune de ……………… d’origine des fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition prend les décisions relatives aux congés suivants :

* congé de longue maladie ;
* congé de longue durée ;
* temps partiel thérapeutique ;
* congé pour maternité, pour paternité ou pour adoption ;
* congé de formation professionnelle notamment lié au DIF ;
* congé pour formation syndicale ;
* congé « jeunesse » ;
* congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
* congé de représentation ;
* congé pour validation des acquis de l'expérience ;
* congé de présence parentale ;
* congé pour bilan de compétences.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par la Communauté de Communes d’origine ou la Commune de ……………… des fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition. Elle peut être saisie par la Communauté de Communes ou la Commune de ……………… en charge du service commun.

Conformément à l’alinéa 6 de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu’ils exercent leurs fonctions dans le cadre du service commun, les agents sont placés sous l’autorité fonctionnelle du Président de la Communauté de Communes ou du Maire de la Commune de ……………… en charge du service commun.

* 1. **Matériel dont dispose le service commun**
* locaux ……………… ;
* équipement informatique, bureautique, ……………… ……………….

*Préciser l’adresse, à adapter et compléter.*

**Article 3 – Domaine d’intervention du service commun**

*À préciser et à compléter.*

**Article 4 – Fonctionnement du service commun**

*À préciser et à compléter.*

**Article 5 – Délégation de signatures**

Conformément à l’alinéa 7 de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires des Communes de ……………… ou le Président de la Communauté de Communes et les Maires des Communes de ……………… délèguent leur signature à ……………… du service commun pour l’exécution des missions qui lui sont confiées.

*Lister l’ensemble des communes concernées par le service commun.*

*Lister l’ensemble des communes concernées par le service commun à l’exception de la commune gestionnaire.*

*Délégation de signature à compléter, par exemple, par le responsable du service commun.*

**Article 6 – Assurances**

La Communauté de Communes ou la Commune de ……………… en charge du service commun s’assurera, auprès de son assureur, de disposer des assurances nécessaires pour l’exercice des missions confiées au service commun ainsi que pour les fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition pour le temps de travail consacré au service commun.

**Article 7 – Dispositions financières**

*À préciser et à compléter.*

**Article 8 – Durée – Date de prise d’effet de la convention**

La présente convention entrera en vigueur le ……………….

Elle est conclue pour une durée de ……………… à compter du ……………….

**Article 9 – Modification – Résiliation**

Toute modification de la présente convention fera l’objet d’un avenant écrit et signé par l’ensemble des parties. Préalablement à la signature, l’avenant devra être approuvé par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal des Communes de ……………….

La présente convention pourra être dénoncée par l’une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d’un préavis de deux mois.

*Lister l’ensemble des communes concernées par le service commun.*

**Article 10 – Dispositif de suivi de l’application de la présente convention**

Le service commun établit annuellement un rapport sur l’application de la présente convention.

Ce rapport est intégré ou annexé au rapport d’activité annuel de la Communauté de Communes ou la Commune de ………………en charge du service commun et pourra être présenté au premier conseil communautaire ou conseil municipal de l’année.

**Article 11 – Règlement des litiges**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d’échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de l’interprétation ou de l’application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse dans le respect des délais de recours en vigueur.

La présente convention est établie en ……………… exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait à ........................., le ..../..../....

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président,

(nom, prénom et qualité lisible)

Prénom NOM - Président de la Communauté de Communes de ……………… Signature ………………

Prénom NOM - Maire de la Commune de ……………… Signature ………………

Prénom NOM - Maire de la Commune de ……………… Signature ………………

Prénom NOM - Maire de la Commune de ……………… Signature ………………

*Lister l’ensemble des communes concernées par ce service commun.*

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.